



**UNION EUROPÉENNE – MESURES COMPENSATOIRES VISANT
CERTAINS TYPES DE POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTALATE
EN PROVENANCE DU PAKISTAN**

COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La communication ci-après, datée du 7 mai 2018 et adressée par le Président de l'Organe d'appel à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres conformément à l'article 17:5 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

Je me réfère à ma lettre du 27 octobre 2017 qui exposait les raisons pour lesquelles l'Organe d'appel ne serait pas en mesure de distribuer son rapport concernant la présente procédure dans le délai prévu à l'article 17:5 du Mémorandum d'accord. Nous pouvons maintenant vous informer que nous comptons distribuer le rapport de l'Organe d'appel concernant le présent appel au plus tard le mercredi 16 mai 2018.
